de télédétection pour vérifier l'observation des accords portant sur les armes conventionnelles. En 1987, le Canada a présenté à la CD une analyse de l'étude «PAXSAT».

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Comme par le passé, le Canada continue de jouer un rôle important dans les débats du Comité spécial de la CD. Dans un document d'information rédigé par le ministère des Affaires extérieures, sa position est définie comme suit :

Le Canada appuie le respect des lois et ententes existantes, bilatérales et multilatérales, qui régissent l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et considère la Conférence du désarmement, et, à travers elle, le Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique, comme le forum au sein duquel on peut évaluer le régime actuel concernant l'espace extra-atmosphérique de même que les autres mesures nouvelles proposées. Nous cherchons activement à gagner un vaste soutien international dans les discussions relatives au mandat du Comité spécial et reconnaissons le rôle complémentaire des négociations multilatérales et l'appui qu'elles assureront aux négociations bilatérales. Nous sommes conscients qu'un traité multilatéral significatif en vue de prévenir la mise en orbite d'armes dans l'espace extra-atmosphérique doit être assorti de solides mesures de vérification. Du point de vue canadien, la recherche de méthodes qui permettront de vérifier le non-armement de l'espace constitue une priorité.³

À l'Assemblée générale de l'ONU, le Canada a voté en faveur de la résolution 46/33 intitulée «Prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (dans sa totalité)». Cette résolution a été adoptée par 155 voix pour, zéro contre et une abstention, celle des États-Unis.

DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le Parlement n'a pas débattu de la question en 1991-1992.

³ Ministère des Affaires extérieures, Direction du contrôle des armements et du désarmement, «Prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique», décembre 1991, p. 2.